

# Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

## Contribution de l'Association ACCOMPLIR à la concertation sur projet de rénovation des Halles

### Analyse de la prise en compte des demandes d'ACCOMPLIR pour le projet de rénovation des Halles à la veille des résultats du concours sur le bâtiment

#### *Etape 9 – Juin 2007*

L'association ACCOMPLIR s'est mobilisée sur le projet de rénovation des Halles dès octobre 2002. Elle a fait des propositions en 2003, analysé le « Programme définitif » publié en janvier 2004, comparé les quatre projets présentés par les architectes en avril 2004 et formulé son choix pour le projet SEURA-Mangin, qui pour 4/5<sup>èmes</sup> de ses critères correspondait à ses attentes. Après le choix du Maire en faveur de cette équipe pour la coordination du projet, Accomplir a continué à participer à la concertation et en janvier 2006 a mis à jour ses demandes dans le texte « Etape 8 », en reprenant certains points qui n'avaient pu être satisfaits, sachant que l'Adjoint à l'urbanisme, Jean-Pierre Caffet, avait annoncé que le programme définitif serait susceptible d'évoluer.

Aujourd'hui, nous souhaitons à nouveau faire le point sur la prise en compte de nos demandes, et en particulier mesurer leur impact sur le cahier des charges du Forum rénové. Nous voulons ainsi rendre compte de notre action aux habitants et acteurs du quartier, mais aussi évaluer la réalité de la concertation organisée par la Ville. Nous distinguons dans le tableau ci-dessous les demandes qui étaient récapitulées dans l'« Etape 8 », et les demandes ayant émané de la concertation auxquelles nous nous sommes ralliés dans le cours du processus.

**Pour 22 de nos propositions ou remarques, nous avons obtenu pleinement satisfaction**, ou nos propositions ont été reprises sous une forme légèrement différente, mais qui nous convient (symbole ☺).

**Pour 19 de nos propositions ou remarques, nous n'avons pas obtenu satisfaction** (symbole ☹).

**Enfin, 25 remarques ou propositions n'ont pas été prises en compte** (symbole ☹), soit parce qu'elles ne relèvent pas de la Ville de Paris (mais de la Préfecture par exemple), ou qu'elles concernent une étape ultérieure du programme. C'est le cas notamment de presque tout ce qui concerne la rénovation du quartier piétonnier, qui n'a pratiquement pas avancé jusqu'ici.

Au total, le bilan apparaît relativement modeste. Pour le jardin, la concertation est bloquée faute d'avoir prévu une concertation sur le cahier des charges avant de confier le dessin du jardin à la SEURA : celle-ci, s'accrochant à son « concept », refuse de le modifier de façon quelque peu conséquente alors qu'il suscite une très vive opposition de la part des associations. Pour le bâtiment, soulignons que cette évaluation ne porte encore que sur le cahier des charges et qu'il reste à voir si les candidats respecteront ce dernier ou « oublieront » une partie de ses prescriptions.

<b>62 demandes d'ACCOMPLIR Etape 8</b>	☺	<b>Demande reprise telle quelle, ou sous une forme qui nous paraît satisfaisante</b>
	☹	<b>Demande non prise en compte, ou élément inquiétant à ce sujet dans le cahier des charges</b>
	☹	<b>Demande non prise en compte parce qu'elle ne relève pas de la Ville de Paris ou qu'elle concerne une étape ultérieure du programme</b>

## I – Concertation

<b>Mise en application, tout au long du projet jusqu'à son achèvement, du dispositif de concertation qui a fait l'objet d'une charte entre les associations, les conseils de quartier et la Mairie en 2005, et notamment la communication aux acteurs de la concertation d'une information la plus transparente et la plus complète possible, dans les délais qui leur permettent de préparer suffisamment les réunions de travail (1)</b>	☺	<i>Nous sommes très satisfaits du dispositif de concertation tel qu'il a été conduit par Jean-Pierre Caffet pour ce qui concerne le cahier des charges du Forum rénové, et en revanche beaucoup moins de la concertation menée par Yves Contassot concernant la rénovation du Jardin. Ceci se ressent sur ce cahier des charges, car des décisions concernant le Jardin ont été intégrées dans ce dernier (« Les concurrents se baseront sur les plans du projet de jardin fournis au dossier pour définir la forme de cette nouvelle relation entre le Forum et le jardin », p. 19) alors même que la concertation sur le jardin se poursuit ! (« Le projet de jardin, actuellement en concertation, est développé sur les principes suivants... », p. 14) En ce qui concerne la concertation sur le bâtiment, les documents n'ont pas toujours été donnés aussi tôt que nous l'aurions souhaité, mais dans l'ensemble l'information a été satisfaisante ; de plus les réunions ont été planifiées à l'avance avec l'aide du garant, et tous les sujets ont pu être abordés sans tabou et sans arbitraire.</i>
--	---	---

## II – Jardin des Halles

<b>Maintien du Jardin d'aventure Lalanne ou reconstitution dans le Jardin des Halles d'un espace du même type "jardin d'aventure", d'une surface identique, paysagé, fermé et animé (2)</b>	☹	Aucune garantie à cet égard, voire même des indices d'une volonté de supprimer le Jardin Lalanne sans aucune perspective de le remplacer. Le maintien sur son site actuel semble exclu par la création de « deux allées latérales » dont une au nord du jardin (CDC p. 14), dont on nous dit qu'elles « peuvent, ou non, aboutir sur des entrées » du futur bâtiment (CDC p. 19) Nous avons toutefois obtenu la modification du périmètre constructible, qui est désormais compatible avec le maintien du jardin d'aventure sur son site, ainsi que l'interdiction de tout auvent débordant de ce périmètre (« Côté jardin, il n'est pas envisageable d'installer des éléments en débord ou en surplomb au-delà de la limite d'emprise » CDC p. 25).
<b>Reconstitution de deux squares d'enfants, l'un destiné aux 0-3 ans, l'autre aux 4-6 ans, avec les mêmes qualités qu'actuellement : en cuvette pour qu'ils soient abrités du vent ; ombragés ; comprenant des espaces « artificiels » (jeux) mais aussi naturels (pelouses) (3)</b>	☹	Très peu de garanties et de précisions à cet égard : « Des aires de jeux spécifiques pour enfants et adolescents, dont la superficie totale sera au moins égale à celle actuellement consacrée à ces usages, seront disposées de manière privilégiée au Sud du Cours » (CDC p. 14)
<b>Maintien des tables de ping-pong et des tables d'échec (4)</b>	☹	Idem
<b>Création d'un équipement destiné aux 12-16 ans, à définir en concertation avec les intéressés (5)</b>	☹	Idem
<b>Que les boulistes puissent continuer à jouer sous les arbres du jardin des Halles (6)</b>	☹	Idem
<b>Que la vocation de lieu de repos et la végétalisation du Jardin des Halles soient préservées et que toute tentation de faire de cet espace un lieu de grands spectacles</b>	☹	Le jardin devrait « être animé le soir » le long de la traversée nord-sud (CDC p. 14), ce qui suscite beaucoup d'inquiétudes.

<b>à ciel ouvert soit fermement écartée (7)</b>		
<b>Que le jardin puisse continuer à accueillir des fêtes de quartier ou de petites animations non bruyantes, ce qui nécessite des espaces à la fois ouverts et ombragés (8)</b>	☹	En l'absence de cahier des charges sur le jardin, nous ne savons pas si cet usage est pris en compte ou pas.
<b>Que sa vocation de gratuité soit préservée et en particulier, compte tenu de l'abondance des terrasses dans le quartier et de leur proximité par rapport au jardin, qu'aucune terrasse ne soit concédée sur la surface même du jardin (9)</b>	☺	Nous avons obtenu la sanctuarisation du jardin comme un espace de gratuité, en particulier par rapport à toute tentation de faire déborder des terrasses de restaurants sur le jardin du côté du futur bâtiment : « L'installation éventuelle de terrasses ne sera possible qu'au sein de l'emprise d'intervention, grâce à des retraits de façade, afin de préserver l'intégralité des 4,3 ha du jardin » (CDC p. 19)
<b>Suppression des trémies Coquillière et Berger pour élargir la surface du jardin, faciliter son accès et rendre les circulations piétonnes plus confortables (10)</b>	☺	« Le projet à l'étude prévoit la suppression des trémies des rues du Pont Neuf, Berger et Coquillière » (CDC p. 13)
<b>Création d'un cheminement nord-sud confortable entre la rue du Pont-Neuf et la rue Montorgueil (11)</b>	☺	Une liaison nord-sud « entre les grands boulevards et la Seine » est prévue (CDC p. 14)
<b>Que les tracés géométriques soient réservés aux voies de transit : pour la promenade, on aimerait un caractère plus sinueux, de la rondeur et de la douceur (12)</b>	☹	La SEURA n'a pas introduit la moindre courbe dans son dessin et toutes les allées projetées sont parfaitement rectilignes.
<b>Que la présence de l'eau reste importante, à la fois sous forme de fontaines décoratives et de fontaines à boire (13)</b>	☹	D'après le dessin de la SEURA-Mangin, sur 7 ensembles de fontaines existant actuellement dans le jardin, un seul serait reconstitué, dans le coin nord-est du jardin.
<b>Que le maximum d'arbres soient conservés (14)</b>	☺	L'objectif de conserver autant que possible le mail de tilleuls et de marronniers au sud du jardin est maintenu (CDC p. 14).
<b>Soit le maintien de la Place René Cassin, soit la reconstitution d'un espace offrant les mêmes fonctions, et notamment, comme le préconise le sociologue Hervé Thomas, « une certaine exposition mutuelle des différents usagers les uns aux autres, qui est nécessaire à l'épanouissement d'une sociabilité urbaine » (15)</b>	☹	La place René Cassin est purement et simplement supprimée, et ses fonctions sont censées être retrouvées dans un espace situé au pied du futur bâtiment (quart sud-est du jardin), ce dont nous doutons fortement : une grande partie de l'attrait de la place vient de ce qu'elle est au pied de Saint-Eustache et qu'elle est dédiée au calme et au silence...
<b>Maintien de la Grosse Tête dans un espace très accessible et visible à proximité de l'église Saint-Eustache (16)</b>	☹	La Grosse Tête n'a pas trouvé d'emplacement définitif pour l'instant dans le projet de SEURA-Mangin. Le seul emplacement qui ait été suggéré était à proximité du futur bâtiment et non de l'église.
<b>Que les sculptures qui seront éventuellement implantées ne soient pas seulement « décoratives » mais contribuent à la valeur symbolique du lieu et la renforcent, comme la Grosse Tête, ou encore aient une dimension ludique ou « déambulatoire » comme les colonnes de Buren (17)</b>	☹	Aucune proposition de ce type.
<b>III – Constructions</b>		
<b>Que la hauteur des bâtiments qui les remplaceront n'exède en aucun cas leur hauteur actuelle qui varie entre 11 et 14 mètres (18)</b>	☺	« Le volume de la superstructure s'inscrit dans l'enveloppe définie au PLU, article UG10. A savoir : le plafond des quartiers centraux, placé à 25 m de hauteur et les gabarits-enveloppes déterminés par les prospectes dans les trois rues périphériques, Rambuteau, Pierre Lescot et Berger. Ces gabarits-enveloppes imposent des hauteurs réduites en bordure des voies, en particulier sur Rambuteau et Berger dont les largeurs étroites engendrent des hauteurs à l'égout de l'ordre de 13 mètres » (CDC p. 24). Nous nous satisfaisons de ces règles.

<b>Que les matériaux et le type de construction choisis en fassent des bâtiments de qualité et durables (19)</b>	☺	« Les choix faits concernant les matériaux, produits et procédés constructifs seront détaillés dans la notice architecturale et technique et il sera systématiquement privilégié la résistance au temps et à l'usage dans ce lieu sur-fréquenté. Il sera également privilégié les solutions dont les coûts de maintenant sont réduits » (CDC p. 23)
<b>Que les Portes du Forum soient redimensionnées et que leur visibilité soit renforcée (20)</b>	☺	Trois portes font l'objet de réaménagements (Lescot, Berger, Rambuteau) et une entrée supplémentaire est créée place Marguerite de Navarre. Espérons que les portes situées dans le jardin feront également l'objet de réaménagements, le moment venu.
<b>Que dans la conception des nouveaux bâtiments et aménagements on évite tout nichoir à pigeon et tout perchoir qui rendrait impraticables les espaces situés au-dessous (21)</b>	☺	« La question de la protection vis-à-vis des pigeons, dont les dégradations sont réelles à Paris, sera également prise en compte par les concurrents » (CDC p. 23).
<b>IV – Equipements collectifs</b>		
<b>Pour les adolescents du quartier, qui n'ont pas de lieu où se retrouver, la création d'une salle de loisirs (baby-foot, jeux de société...) soit dans le Forum, soit dans le bâti ancien du quartier (22)</b>	☹	Rien de prévu pour l'instant, ni dans le Forum, ni dans le bâti ancien.
<b>Maintien du Conservatoire du Centre dans le futur bâtiment du Forum et doublement de la taille de ses locaux (1.000 m2 actuellement) (23)</b>	☺	« Le nouveau conservatoire du centre double la surface dédiée à l'enseignement (danse, musique, art dramatique) et se dote d'une salle de diffusion mutualisée avec d'autres structures » (CDC p.30). « La surface globale utile sera de 3.500 m2 » (CDC p. 35)
<b>Que les deux bibliothèques d'adultes et d'enfants, qui sont fréquentées principalement par des riverains, soient réunies et situées dans le futur bâtiment du Forum, avec des locaux adaptés (lumière du jour indispensable) et des horaires fonctionnels, incluant une ouverture en nocturne par semaine, et de préférence à proximité du Conservatoire, afin de constituer un espace de rencontre et de convivialité pour les habitants (24)</b>	☺	« La nouvelle bibliothèque tous publics retrouve des espaces de lecture conviviaux en bénéficiant de la lumière naturelle » (CDC p. 30). La surface actuelle de la bibliothèque d'enfants est de 350 m2, celle de la bibliothèque d'adulte de 105 m2. La future bibliothèque sera dotée de 1.000 m2.
<b>Que le Centre d'animation des Halles et les ateliers de l'ADAC soient réunis au sein d'une « Maison des pratiques amateurs » qui serait située de préférence dans le futur bâtiment du Forum (25)</b>	☺	« Les pratiques amateurs proposées par une nouvelle structure de Paris-Ateliers (arts plastiques, métiers d'art, ateliers pour enfants) et des salles de répétition dédiées au spectacle vivant, ouvertes à tous (danse, musique, théâtre et le programme « ChanDanse des Sourds ») doivent participer de l'animation du site » (CDC p. 30) « La surface utile du pôle dédié aux pratiques amateurs sera de 2.000 m2 » (CDC p. 35)
<b>Agrandissement et la modernisation de la Médiathèque pour qu'elle puisse répondre à la demande et s'inscrire dans la dynamique de la « rue du cinéma » qui a été lancée dans le Forum (26)</b>	☺	Ne fait pas partie du concours (cet équipement est situé en sous-sol) mais cet élément semble acquis : la Médiathèque passerait de 1.500 à 3.000 m2.
<b>Transfert du Pavillon des Arts dans le sous-sol du Forum : l'absence de lumière du jour ne serait pas gênante dans la mesure où les œuvres qu'il présente doivent de toute façon être protégées de la lumière (27)</b>	☺	Le Pavillon des arts a été supprimé, en raison d'une réorientation du projet vers les pratiques amateurs plutôt que vers la culture muséale. Nous souscrivons à ce choix, mais regrettons que la décision de fermeture du Pavillon des Arts a été prise précipitamment et en dehors de toute concertation.
<b>Création sur le site d'un accueil de jour supplémentaire pour les sans-abris, avec en particulier la création d'une bagagerie, et qui soit aussi un lieu ouvert à la rencontre avec les habitants (28)</b>	☺	Un local de 135 m2 situé sur la terrasse Lautréamont a été mis à la disposition de l'association Mains libres en mars 2007 pour qu'elle fasse la « preuve de concept » d'une bagagerie biquotidienne pour SDF. Si l'expérience est convaincante, un local définitif pourra être cherché dans le quartier.
<b>Réintroduction massive des bancs publics sur l'ensemble du quartier (29)</b>	☹	A voir ultérieurement, aussi bien côté Jardin que côté quartier piéton.

<b>Augmentation de la capacité d'accueil</b> par la création, dans l'arrondissement, d'une résidence médicalisée et de logements libres adaptés (30)	☹	Projet totalement abandonné semble-t-il.
<b>Création d'une maison des services publics</b> qui aide les gens à remplir leurs papiers et les oriente éventuellement vers des institutions spécialisées (CAF, CPAM, ANPE, juristes...) (31)	☹	Idée non retenue. En revanche, une antenne jeune a été créée pour apporter de l'aide à ce public.
Pour reprendre la tradition des écrivains publics du charnier des Innocents, <b>la création d'un bureau d'écrivains publics</b> (32)	☹	Idée non retenue.
<b>V – Accueil des visiteurs</b>		
<b>Création d'un point accueil pour les touristes dans un endroit stratégique du quartier</b> , à définir, et <b>l'amélioration de la signalétique dans tout le quartier</b> (Musée du Louvre, Centre Georges Pompidou, Pavillon des Arts...) (33)	☺	A voir ultérieurement.
<b>Création de plusieurs blocs sanitaires comprenant chacun une dizaine de toilettes gratuites, modernes et régulièrement nettoyées comme sur les autoroutes, avec un coin permettant de changer les bébés</b> (la ville de Strasbourg a ouvert récemment des toilettes gratuites très modernes et très confortables ; cette proposition n'est donc pas inenvisageable) (34)	☺	Deux ensembles de sanitaires de 70 m2 sont prévus dans le futur bâtiment (CDC p. 39)
<b>VI – Commerce</b>		
<b>Création, dans le Forum des Halles, d'une surface alimentaire de taille moyenne avec une orientation « développement durable »</b> (35)	☺	La création d'une surface alimentaire est acquise (dans le barreau nord-sud de l'actuelle voirie, supprimé). Rien pour le moment sur l'orientation « développement durable ».
<b>Que la création de mètres carrés commerciaux supplémentaires soit aussi réduite que possible</b> (36)	☺	Le nombre de mètres carrés commerciaux en surface est passé de 2.700 m2 utiles à 5.400 m2. S'y ajoute en souterrain une surface alimentaire de 3.000 m2, ainsi que des espaces commerciaux situés en sous-sol dans l'axe reliant l'accès Place Marguerite de Navarre au Forum. Au total, on reste malgré tout au-dessous des 15.000 m2 commerciaux prévus dans le « programme définitif » initial.
<b>VII – Police</b>		
<b>Aménagement dans le futur bâtiment du Forum d'un commissariat de police unique</b> , bénéficiant de locaux suffisamment importants, adaptés à leur fonction, avec accès à la voirie souterraine pour la circulation des véhicules (37)	☹	Idée écartée par la Préfecture, notamment en raison de l'accès souterrain qui pourrait être bloqué en cas de problème grave, empêchant ainsi la police d'agir...
<b>VIII – Quartier piétonnier des Halles</b>		
<b>Qu'une attention particulière soit portée au choix des matériaux de revêtement utilisés, qui doivent être confortables, non glissants, résistants et esthétiques</b> (38)	☺	Rien sur ce sujet pour l'instant : aucune réunion sur l'espace public de surface et le quartier piéton n'a été encore organisée. Espérons que nos élus n'ont pas oublié que le périmètre ne concernait pas que le Forum et le Jardin, mais tout le carré formé par la rue de Rivoli, le boulevard Sébastopol, la rue Etienne Marcel, la rue du Louvre.
<b>Que les passages piétons entre les deux quartiers soient réalisés dans un revêtement adapté au transit piéton, de manière à manifester la perméabilité</b>	☺	Idem.

entre les deux quartiers et à signaler que ce sont les automobiles qui traversent l'espace piéton et non les piétons qui traversent l'espace automobile (39)		
Réaménagement du cheminement entre la rue Rambuteau (vers le Sébastopol) et la rue Montorgueil, pour qu'il soit plus fonctionnel (40)	☹️	Idem.
Modification de la réglementation pour autoriser le principe des terrasses fermées, avec, en contrepartie, l'adoption de règles précises sur les dimensions et l'aspect des terrasses fermées et des terrasses ouvertes, et le courage politique de les faire réellement appliquer ; en particulier, pour éviter l'ajout, en été, de terrasses ouvertes devant des terrasses fermées, ces dernières devraient être démontables et être effectivement démontées à la fin de l'hiver (41)	☹️	Idem.
Les barrières mobiles ayant largement fait la preuve de leur inefficacité (sabotage trop facile et du coup continu, ce qui coûte très cher au contribuable), l'adoption du système des « bornes mobiles » comme dans le quartier Montorgueil, car c'est manifestement le seul système qui fonctionne correctement, et son coût d'installation est compensé par un coût moindre de maintenance ; de plus, la qualité esthétique des bornes mobiles est bien supérieure à celle des barrières (42)	☹️	Idem.
Rétablissement des trottoirs pour protéger les piétons, notamment les personnes âgées et les enfants, et aussi pour empêcher les voitures de stationner anarchiquement, parfois tout contre les portes des immeubles, ce qui empêche les habitants de rentrer chez eux ; l'idéal serait de prévoir des trottoirs suffisamment larges pour qu'il ne reste qu'une voie de circulation au centre, comme dans le quartier Saint-Séverin, en prévoyant des espaces de stationnement pour les livraisons (43)	☹️	Idem.
Application stricte des horaires de livraison (qui devrait être facilitée par l'installation de bornes mobiles) (44)	☹️	Idem.
Instauration de sens uniques dans les rues piétonnes, pour dissuader la circulation de transit et sécuriser la traversée des piétons (45)	☹️	Idem.
Application stricte de l'interdiction de stationner pour tous les véhicules sauf les véhicules d'urgence et de livraison, et l'adoption d'un système permettant le contrôle de la durée du stationnement pour les livraisons (46)	☹️	Idem.
Négociation par la Ville d'une reprise de concession sur 500 places de stationnement souterrain, pour les louer	☹️	Idem.

à un tarif abordable (mais pas incitatif) aux résidents ou commerçants du quartier, en contrepartie de l'interdiction absolue de stationner en surface (47)		
Application stricte de l'interdiction de circuler pour les deux roues motorisés dans le quartier piétonnier et la création de zones de stationnement aux entrées de la zone ; la création de places spécialement dédiées aux deux roues motorisées dans les parkings souterrains, avec des tarifs incitatifs, pour éviter le parking sauvage et bruyant en surface (48)	☹️	Idem.
Créer dans le sous-sol du Forum une plateforme logistique qui permettrait, dans un premier temps, la centralisation des livraisons et leur redistribution dans le quartier grâce à de petits véhicules non polluants ; dans un deuxième temps, le « branchement » de ce dispositif sur le réseau ferré de façon à pouvoir acheminer une partie des marchandises par le rail et non plus par camion (49)	😊	« Les restructurations du complexe souterrain devront préserver la possibilité de création d'une plate-forme de fret utilisant les infrastructures ferroviaires existantes. La faisabilité de ce projet est actuellement à l'étude » (CDC p. 13)
Instauration de règles claires et explicites sur la circulation des vélos en zone piétonne (50)	☹️	Rien sur ce sujet pour l'instant : aucune réunion sur l'espace public de surface et le quartier piéton n'a été encore organisée. Espérons que nos élus n'ont pas oublié que le périmètre ne concernait pas que le Forum et le Jardin, mais tout le carré formé par la rue de Rivoli, le boulevard Sébastopol, la rue Etienne Marcel, la rue du Louvre.
Application stricte de la législation sur les enseignes, et ce pour l'ensemble du quartier, car les actions isolées ont du mal à aboutir, d'autant qu'elles créent un déséquilibre concurrentiel entre deux commerces voisins (51)	☹️	Idem.
Application stricte de la législation : pas de photos pornographiques visibles dans la rue (52)	☹️	Idem.
Pour décourager la circulation de transit sans empêcher les livraisons ni l'accès aux parkings souterrains, nous sommes favorables à la suppression d'une partie des trémies choisies d'après les résultats des études qui ont été menées (53)	😊	« Le plan de déplacement encore à l'étude prévoit une diminution sensible des parcours automobiles en traversée nord-sud et est-ouest du quartier, entraînant une restructuration de la voirie souterraine. (...) Seule la fonction transit est touchée, la desserte des aires de livraison et de stationnement, ainsi que l'accès des véhicules de secours étant préservés. Le projet à l'étude prévoit la suppression des trémies des rues du Pont Neuf, Berger et Coquillière (mais pas celle du quai Pont-Neuf (...)). Sont également prévus à l'articulation de la rue Saint-Honoré et de la rue des Halles la suppression de la trémie de sortie et le repositionnement de la trémie d'entrée en retrait pour restituer la continuité piétonne vers la rue des Innocents » (CDC p. 13)
Organisation d'une concertation avec les compagnies de taxis, les représentants des habitants et les maîtres d'œuvre du projet pour déterminer quel pourrait être l'emplacement optimal d'une deuxième, voire d'une troisième station de taxi dans le quartier, soit en bordure du quartier piétonnier, soit en revalorisant la station souterraine de la porte Lescot, mal fléchée et sous-utilisée à l'heure	☹️	Rien sur ce sujet pour l'instant : aucune réunion sur l'espace public de surface et le quartier piéton n'a été encore organisée. Espérons que nos élus n'ont pas oublié que le périmètre ne concernait pas que le Forum et le Jardin, mais tout le carré formé par la rue de Rivoli, le boulevard Sébastopol, la rue Etienne Marcel, la rue du Louvre.

actuelle (54)		
Rue Saint-Honoré, élargissement des trottoirs, qui devraient être aménagés en ligne droite du 16 au 80 et du 98 au 110 côté pair ; du 79 au 103 et du 111 au 131 côté impair (55)	☹	Idem.
Suppression du stationnement des voitures de la rue du Pont-Neuf à la rue des Bourdonnais (56)	☹	Idem.
Création de places de stationnement pour livraison, pour ne pas pénaliser les commerçants (57)	☹	Idem.
Que l'accès au parking du Novotel se fasse ailleurs ou différemment, afin que la place puisse être rendue aux piétons et éventuellement à un peu de verdure (58)	☺	« Sur la place Marguerite de Navarre, la rotonde d'accès au parking de l'hôtel Novotel sera remplacée par un nouvel accès aux espaces de transport » (CDC p. 13)
<b>X – Complexe RATP</b>		
Mise aux normes de sécurité de la salle d'échange du RER, en termes de sorties directes vers la rue et de signalétique des issues de secours, car la densité de la foule aux heures de pointe, les files d'attente pour la sortie par les escalators et l'absence de visibilité des moyens d'évacuation de secours créent un sentiment diffus d'angoisse, qui pourrait se transformer en panique en cas d'incident grave (59)	☺	Le projet de réaménagement de la salle d'échange a été présenté au public par le STIF en mars 2007. Une nouvelle signalétique indiquant de façon très visible les issues de secours a d'ores et déjà été mise en place.
Dans la mesure où l'on nous a annoncé que la modernisation des trois gares du Châtelet et des Halles se ferait sur le « standard » de la ligne 14, ce dont nous nous réjouissons, que l'on veille à ne pas employer des revêtements de sol aussi glissants que ceux qui sont utilisés actuellement pour cette ligne, et que l'on installe des bandes anti-dérapages dans les couloirs en pente déjà couverts de ce revêtement (60)	☹	A voir ultérieurement.
Création d'accès directs entre la salle d'échange et la surface pour les personnes à mobilité réduite (ascenseurs) (61)	☺	« Dans la situation actuelle du complexe souterrain des Halles, le niveau d'accessibilité des personnes à mobilité réduite est très faible. (...) Dans le cadre du projet des liaisons verticales (hors concours), il est prévu d'améliorer cette offre en créant de nouvelles liaisons desservant tous les niveaux souterrains (Marguerite de Navarre, porte Lescot, un des deux ascenseurs de la rue Berger et différents accès à l'étude dans la partie nouveau Forum) » (CDC p. 28).
Création d'un guichet de l'Office de tourisme de Paris dans la salle d'échange du RER pour orienter les voyageurs vers les lieux de visites parisiens et d'Ile-de-France (62)	☹	A voir ultérieurement.

<b>5 demandes ayant émané de la concertation auxquelles nous nous sommes ralliés</b>	☺	<b>Demande reprise telle quelle, ou sous une forme qui nous paraît satisfaisante</b>
	☹	<b>Demande non prise en compte, ou élément inquiétant à ce sujet dans le cahier des charges</b>

<p><b>Qu'une allée de promenade nord-sud soit créée entre la rue des Prouvaires et le transept de Saint-Eustache (63)</b></p>		<p>Refus absolu de tracer ne serait-ce qu'une allée nord-sud de 2 mètres de large face au transept de Saint-Eustache et de valoriser ainsi la très longue perspective qu'on a depuis les quais de la Seine à travers la rue de la Monnaie, la rue du Roule et la rue des Prouvaires. Motif : cela empêcherait le bon fonctionnement de la Grande Prairie (en quoi ???). Question : comment fera-t-on pour traverser le jardin pendant les quatre mois d'hiver où cette grande pelouse sera fermée pour régénération ?</p>
<p><b>Abandon du terme « Carreau » qui évoque trop le projet architectural de Mangin et risquerait de brider l'imagination des candidats. (64)</b></p>		<p>« Il est précisé que l'appellation Carreau des Halles, retenue comme titre du présent concours d'architecture, avait été choisie pour sa référence historique à l'endroit où étaient vendus les fruits et légumes aux Halles de Paris. Afin de ne pas laisser supposer qu'une forme carrée est souhaitée pour cette émergence, cette référence a été remplacée dans le texte par l'expression « Forum rénové », dont le sens originel « d'espace de vie publique » correspond bien aux objectifs du projet » (CDC p. 5)</p>
<p><b>Demande que la Place Basse ne soit pas recouverte par un toit, mais maintenue à l'air libre. (65)</b></p>		<p>Nous n'avons pas réussi à obtenir des garanties en ce sens, tout au plus une latitude laissée aux concurrents, avec une préférence implicite mais sensible dans le cahier des charges pour une couverture du cratère : « La couverture constitue en réalité les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> façades de l'édifice vu du dessous et vu des bâtiments et monuments riverains, voire éloignés. On aura compris qu'elle peut être traitée de différentes manières (...). Elle pourra être unitaire ou fractionnée. Elle pourra couvrir complètement ou partiellement le volume. Elle pourra être accessible ou non, ludique, technologique (captation d'énergie) ou végétalisée en dehors des parties transparentes » (CDC p. 20).</p>
<p><b>Création d'une salle adaptée aux activités de musique et de danse des Sourds (projet porté par l'association ChanDanse des sourds) (66)</b></p>		<p>Ce projet, soutenu par de très nombreuses associations, a été intégré au programme.</p>
<p><b>Création d'une salle de réunion pouvant accueillir 150 ou 200 personnes. (67)</b></p>		<p>Ce projet n'a pas été retenu : pourtant comment prétendre qu'on veut faire du Forum un lieu de rencontre sans au moins une salle de réunion permettant aux associations locales ou non d'organiser des débats ? (cf « Le Forum rénové doit offrir au cœur de Paris un espace digne d'une capitale du XXI<sup>e</sup> siècle, qui réconcilie le quartier avec sa vocation d'échanges, de rencontre et d'accueil de multiples populations à l'échelle métropolitaine » CDC p. 30).</p>